



Département des Landes

PAIEMENT PAR INTERNET DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu la première facture de la cantine scolaire. Dans le cadre de la dématérialisation des finances publiques, vous recevrez désormais **un avis des sommes à payer** expédié par un centre éditique situé à Rennes. Il suffit de suivre les indications figurant sur cet avis pour le paiement. Le paiement par internet est désormais possible et peut être réalisé soit par CB soit par prélèvement ponctuel.

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre pour payer par internet. Si vous rencontrez des problèmes merci de nous en faire part au 05 58 51 79 73 (mairie de Villenave, Mme LAFITTE).

Grâce au service TIPI (« titres payables par Internet ») développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité (ex : paiement cantine).

Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, **l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique**. Le dispositif étant accessible **24H/24 et 7 jours/7**, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser.

Rendez-vous sur : www.payfip.gouv.fr

Cliquez sur « **payer vos factures publiques** »

Entrez l'identifiant structure publique (identifiant collectivité 050025) figurant sur la facture – validez

Entrez la référence de la facture (exemple : 2020-85-01) - validez

Saisir le montant de la facture puis entrez 2 fois votre adresse mail pour recevoir le reçu de paiement – validez –

Choix du mode de paiement : payer par prélèvement ponctuel ou **par carte bancaire**

Par carte bancaire :

Saisissez le numéro de votre carte, la date d'expiration, etc..... validez

Par prélèvement :

Entrez votre numéro fiscal figurant sur votre avis d'impôt, suivre ensuite la procédure.....

Le SGC de DAX (Trésorerie) a connaissance de votre règlement le lendemain, au plus tard le jour d'après.

RAPPEL : la cantine est gérée par le SIVU du RS des Petits Gemmeurs. Pour toute annulation ou commande de repas, vous devez vous adresser **uniquement** au secrétariat du SIVU du RS des petits gemmeurs au **05.58.51.79.73**, mairie de Villenave, Mme LAFITTE. L'inscription à la cantine se fait à la mairie de votre domicile où l'on vous remettra le règlement.

Bien cordialement,

